

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SEPT MARS à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mme PILLA Claire ; Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mme HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. PIERROT Antoine, Adjoint [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

Mme LARVENT Vanessa, Conseillère municipale [pouvoir à M CAUDRON Christophe].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMBREZ Bertin.

O B J E T

N°29

FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

.../...

RAPPORT DU MAIRE

La Ville a été saisie de plusieurs demandes de subventions exceptionnelles de la part de trois associations. Il est proposé de leur attribuer les montants suivants :

Association	Projet	Montant attribué à l'association
Les Amis du Castel	Organisation de la fête du Printemps au Castel St Gérard	400 €
Iris Hockey Lambersart	Coupe d'Europe des Clubs Champions	1 300 €
Don du sang	Achat de drapeau	500 €

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adopter les subventions reprises ci-dessus ;
- d'imputer ces subventions exceptionnelles au sein de la section de fonctionnement en nature 020 - fonction 65748.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Les membres du Conseil municipal, parties prenantes dans les associations identifiées, ne prennent pas part au vote.

[M. Laurent FRAPPART, président de l'Iris Hockey n'a pris part ni au débat ni au vote].

Transmis en Préfecture le 02 AVR. 2025

Affiché le 02 AVR. 2025

Pour extrait conforme,



Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain



Bertin LEMBRÉZ
Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20250327_29
Objet :	Attribution de subventions exceptionnelles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	059-215903287-20250327-DM20250327_29-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250327-DM20250327_29-DE-1-1_0.xml	text/xml	870 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.29 subventions exceptionnelles.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_29-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	270.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 16h16min51s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 16h16min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 16h16min53s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 16h17min01s	Reçu par le MI le 2025-04-02